

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAPDENAC LE HAUT
N°01

Séance du 03 avril 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Annie IMBERT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Philippe RIMBAUD, Lucien OLIVER, Guy CAVALIE, Mylène LASFARGUES, Nicolas ESPINACO

Procurat ion(s) :

Valérie BOULESTIN excusée, pouvoir à Annie IMBERT, Jacques MAUREL-CHARTROU excusé, pouvoir à Philippe RIMBAUD

Etai(en)t absent(s) :

Emilie BRUNO, Marie SULKOWSKI, Georges ISSIOT

Date de la convocation
22 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
22 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le / / (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Philippe RIMBAUD

 / /

COMMUNE DE CAPDENAC EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

et publication du / /

le maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Figeac à la clôture de l'exercice.

le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

**constate l'égalité,
le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le MAIRE et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CAPDENAC

Le MAIRE Guy BATHEROSSE

le(s) secrétaire(s) de séance



Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20240403-del1-3avril24-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAPDENAC
N°3**

Séance du 03 avril 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	0 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Annie IMBERT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Philippe RIMBAUD, Lucien OLIVER, Guy CAVALIE, Mylène LASFARGUES, Nicolas ESPINACO

Procurator(s) :

Valérie BOULESTIN excusée pouvoir à Annie IMBERT, Jacques MAUREL-CHARTROU excusé, pouvoir à Philippe RIMBAUD

Etai(en)t absent(s) :

Emile BRUNO, Marie SULKOWSKI, Georges ISSIOT

Date de la convocation
22 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
22 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Philippe RIMBAUD

_____/____/____
et publication du
_____/____/____

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Guy BATHEROSSE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ce jour

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	191 322,08
- un excédent reporté de :	287 495,67
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	478 817,75
- un excédent d'investissement de :	28 490,41
- un déficit des restes à réaliser de :	224 500,00
Soit un besoin de financement de :	196 009,59

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	478 817,75
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	224 500,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	254 317,75
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	28 490,41

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CAPDENAC

Le Maire, Guy BATHEROSSE le(s) secrétaire(s) de séance

Accuse de réception en préfecture
046-214600553-20240403-del3-3avril24-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024



Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-quatre, le trois avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 12

Présents

Annie IMBERT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Philippe RIMBAUD, Lucien OLIVER, Mylène LASFARGUES, Guy CAVALIE, Nicolas ESPINACO.

Valérie BOULESTIN excusée a donné pouvoir à Annie IMBERT, Jacques MAUREL-CHARTROU excusé a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD.

Marie SULKOWSKI, Emilie BRUNO, Georges ISSIOT sont absents

Philippe RIMBAUD a été nommé secrétaire

4-Vote des taux des taxes locales

Compte tenu des dépenses de fonctionnement et d'investissement qui vont être proposées au budget primitif, après avis de la commission des finances,

Compte tenu de l'évolution des bases hors variation du périmètre décidée par l'Assemblée Nationale

Compte tenu de l'évolution de la dotation de fonctionnement attribuée par l'Etat à la commune, qui revient à 0 € en 2024

Considérant que la maîtrise des dépenses de fonctionnement devrait suffire à l'équilibre du budget proposé pour 2024,

Le Maire propose de conserver les taux d'imposition communaux de 2023 pour cet exercice et assorti du taux départemental des taxes du fonciers bâti, ainsi que le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de voter à l'unanimité les taux comme suit

Soit :

- TFB: 33.62 %
- TFNB: 83.69%
- TH : 5.72%

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20240403-del4-3avril24-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAPDENAC LE HAUT
N°5**

Séance du 03 avril 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Annie IMBERT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Philippe RIMBAUD, Lucien OLIVER, Guy CAVALIE, Mylène LASFARGUES, Nicolas ESPINACO

Procuration(s) :

Valérie BOULESTIN excusée, pouvoir à Annie IMBERT, Jacques MAUREL-CHARTROU excusé, pouvoir à Philippe RIMBAUD.

Étai(en)t absent(s) :

Emilie BRUNO, Marie SULKOWSKI, Georges ISSIOT

Date de la convocation
22 mars 2024

Étai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
22 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Philippe RIMBAUD

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

et publication du

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 601 135,62

Recettes : 825 635,62

Fonctionnement

Dépenses : 1 098 380,25

Recettes : 1 098 380,25

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 825 635,62 (dont 224 500.00 de RAR)

Recettes : 825 635,62 (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 098 380,25 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 1 098 380,25 (dont 0.00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le MAIRE et le(s) secrétaire(s) de séance.



Le MAIRE Guy BATHÉRIE

Accusé de réception en préfecture

046-214600563-20240403-del5-3avril24-DE

Date de télétransmission : 09/04/2024

Date de réception préfecture : 09/04/2024

Date de réception préfecture : 09/04/2024

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-quatre, le trois avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 12

Présents

Annie IMBERT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Philippe RIMBAUD, Lucien OLIVER, Mylène LASFARGUES, Guy CAVALIE, Nicolas ESPINACO.

Valérie BOULESTIN excusée a donné pouvoir à Annie IMBERT, Jacques MAUREL-CHARTROU excusé a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD.

Marie SULKOWSKI, Emilie BRUNO, Georges ISSIOT sont absents

Philippe RIMBAUD a été nommé secrétaire

6- Avenant Travaux Allée Champollion

Le maire informe que l'entreprise en charge des travaux précise que techniquement, afin de tenir les enrobés, il serait nécessaire d'installer des bordures.

L'étude du projet ne l'avait pas prévu

Le devis tient compte de toute la longueur de stationnement ainsi que la bordure de l'aire de retournement.

Le maire sollicite l'avis du conseil sur l'avenant proposé à hauteur de 7 141,80 € TTC.

Le Maire informe qu'il a approuvé un devis complémentaire au projet d'un montant de 2 722,80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant proposé et mandate le maire pour signer la proposition.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20240403-del6-3avril24-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-quatre, le trois avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 12

Présents

Annie IMBERT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Philippe RIMBAUD, Lucien OLIVER, Mylène LASFARGUES, Guy CAVALIE, Nicolas ESPINACO.

Valérie BOULESTIN excusée a donné pouvoir à Annie IMBERT, Jacques MAUREL-CHARTRON excusé a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD.

Marie SULKOWSKI, Emilie BRUNO, Georges ISSIOT sont absents

Philippe RIMBAUD a été nommé secrétaire

7-City Park-Plan de financement

Le Maire informe qu'avec l'organisation des jeux olympiques 2024 à Paris, des partenariats ont été créés pour l'incitation au sport, avec l'ouverture de fonds d'aide aux installations.

Le 14 avril 2023, le conseil décidait de participer au dispositif « Plan 5000 terrains de sport » dans le but d'implanter un terrain multisport.

Le dispositif mis en place proposait à travers le fonds « Plan 5000 terrains de sport » de subventionner les projets à hauteur de 80% du montant de la dépense hors taxe.

Le 12 mars dernier le conseiller sport du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) annonce que l'enveloppe a été fortement réduite puisque les crédits affectés par l'ANS ont été divisés par quatre en comparaison à l'an dernier. L'enveloppe disponible pour 2024 est de 97 612 € pour notre département pour les projets qui seraient retenus et dont les demandes dépassent le seuil minimum de financement (demandes supérieures à 10 000 €).

Il informe qu'ils ne pourront probablement pas dépasser un taux de subventionnement maximum de 30 %, et privilégieront donc des projets avec d'autres partenaires financeurs qui apparaîtront dans les nouveaux plans de financement.

Le maire propose de solliciter la Région à travers du dispositif FRI (Fonds Régional d'Intervention)

Le prix de l'ouvrage s'élève à 38 450 € ht, implanté sur un plateau en enrobé pour un montant de 16 900 € ht.

Le maire propose de solliciter :

- Le « Plan 5000 terrains de sport » à hauteur de 30%
- Le FRI à hauteur de 30%

Et propose l'autofinancement à hauteur de 40%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition du maire à l'unanimité et valide le plan de financement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20240403-del7-3avril24-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-quatre, le trois avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 12

Présents

Annie IMBERT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Philippe RIMBAUD, Lucien OLIVER, Mylène LASFARGUES, Guy CAVALIE, Nicolas ESPINACO.

Valérie BOULESTIN excusée a donné pouvoir à Annie IMBERT, Jacques MAUREL-CHARTROU excusé a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD.

Marie SULKOWSKI, Emilie BRUNO, Georges ISSIOT sont absents

Philippe RIMBAUD a été nommé secrétaire

8-Bibliothèque – augmentation du nombre d'heures du poste

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu des besoins et au vu des projets des actions à mener pour le développement des services de la bibliothèque municipale

Le Maire propose à l'assemblée :

L'augmentation d'heures du poste d'Adjoint Administratif à temps non complet, de 16heures à 28 heures à compter du 1^{er} juin 2024

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

VU le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20240403-del8-3avril24-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-quatre, le trois avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 12

Présents

Annie IMBERT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Philippe RIMBAUD, Lucien OLIVER, Mylène LASFARGUES, Guy CAVALIE, Nicolas ESPINACO.

Valérie BOULESTIN excusée a donné pouvoir à Annie IMBERT, Jacques MAUREL-CHARTRON excusé a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD.

Marie SULKOWSKI, Emilie BRUNO, Georges ISSIOT sont absents

Philippe RIMBAUD a été nommé secrétaire

9-Création d'un poste d'adjoint administratif

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu des besoins et au vu du départ de la collectivité de l'adjoint administratif faisant fonction de secrétaire de mairie,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint Administratif, à temps complet à compter du 16 mai 2024.

Cet emploi pourra être pourvu par une embauche de stagiaire en direct

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

VU le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20240403-del9-3avril24-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

**Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC**

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-quatre, le trois avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 12

Présents

Annie IMBERT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Philippe RIMBAUD, Lucien OLIVER, Mylène LASFARGUES, Guy CAVALIE, Nicolas ESPINACO.

Valérie BOULESTIN excusée a donné pouvoir à Annie IMBERT, Jacques MAUREL-CHARTROU excusé a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD.

Marie SULKOWSKI, Emilie BRUNO, Georges ISSIOT sont absents

Philippe RIMBAUD a été nommé secrétaire

10-Convention avec « La Boutique éphémère »

Le maire donne lecture de la convention avec la « Boutique éphémère » représentée par Madame Françoise VANTAUX, qui s'installe dans la salle du rez-de-chaussée de la Tour de Modon du 06 au 20 avril 2024 et du 03 au 24 août 2024.

C'est une exposition vente d'artisans d'art, la location est fixée à 1 € par jour d'ouverture et par exposant.

Le maire propose de valider cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et mandate le Maire pour la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20240403-del10-3avril24-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024